



Rupture de contrat d'engagement militaire

Par **dinou0510**, le **31/08/2010** à **11:11**

Bonjour,

Je suis dans l'armée de terre depuis 8ans et demi,j'ai signé un contrat pour 11ans.Je souhaite résilier mon contrat pour retourner dans la vie civil mais je n'ai pas de promesse d'embauche ni de CDI,je veux justement passer des formation avec le pole emploi et apprendre un nouveau metier.

J'ai été en arret maladie pendant 180 jours et croyant qu'entre 9ans et 11ans de service je pouvais bénéficier de IDPNO je comptais finir les 6mois qui me rester avant de résilier,mais on m'as annoncé qu'en cas de resiliation de contrat je n'avais droit a rien,que j'avais pas droit au chomage non plus et qu'il fallait meme que je paye pour racheter mes points de retraite...Maintenant je me demande quelle est le meilleur moyen pour moi de retourner dans le civil sachant que je peux pas me permettre de ne pas avoir de salaire parce que l'armée m'as couté un divorce et une pensions alimentaire.Merci de me répondre parce qu'au regiment tous le monde s'en fou un peu..je suis vraiment perdu